

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
Quorum : 08

**SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022 A 20H30**

L'an deux mil vingt-deux et le six octobre à 20 h.30, les membres du conseil municipal de la commune de LINGREVILLE se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Benoît RAULT, Maire, convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du code général des collectivités locales (CGCT).

Présents : Jean-Benoît RAULT (mairie), Denis MARTIN, Claudine BONHOMME, Rolande FREMIN (adjoints), Micheline CAVÉ, Jean-Louis FERRÉ, Joël FRANÇOIS, Emmanuel LECONTE, Mathias LEFRANC, Lydie LEBLOND (conseillères et conseillers municipaux) formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers municipaux absents ou excusés : Xavier de WOILLEMONT qui a donné procuration à Jean-Benoît RAULT, Sophie LEFRANC qui a donné procuration à Mathias LEFRANC, Pascal LEMAITRE qui a donné procuration à Emmanuel LECONTE, Françoise LENOIR, Fabien QUESNEL.

Madame Rolande FREMIN a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2022 ;
- Approbation des marchés de travaux de la MAM et de la Maison des Associations ;
- Projet de travaux à la mairie et demande de subvention DETR ;
- Budget communal : admission en non-valeur de titres de recettes des années 2011 et 2012 pour un montant de 3 331.94 € ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2022-56 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal susmentionné est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2022-57 APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE LA MAM ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire,

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 20 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, *par vote à main levée*, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

**Programme Réhabilitation des locaux de l'école en MAM et en Maison des Associations – 7 rue des Clos – 50660 LINGREVILLE**

*Lot 1 : Désamiantage : HAUTE NORMANDIE TP (Les Petits - 27210 Conteville)*

*Montant du marché : 12 440.00 € HT*

Lot 2 : Terrassement-voiries-réseaux divers-clôtures : SARL TP GENET (38bis rue du Huit Mai 1945 - 50570 Marigny)  
Montant du marché : 80 155.80 € HT

Lot 3 : Démolition-gros œuvre : FAUTRAT BTP (56 route de la ZI - 50430 Lessay)  
Montant du marché : 103 712.27 € HT

Lot 4 : Charpente-bardage bois : SAS LEPETIT Daniel (1B le Carpiquet - 50250 La Haye)  
Montant du marché : 35 678.63 € HT

Lot 5 : Couverture : BOISNARD-BONHOMME (31 route du 30 juillet 1944 – 50660 Lingreville)  
Montant du marché : 25 093.85 € HT

Lot 6 : Menuiseries extérieure. aluminium : MPO (1 rue du Moulin à Vent – 61250 Condé-sur-Sarthe)  
Montant du marché : 53 961.06 € HT

Lot 7 : Menuiserie intérieure-plâtrerie sèche-plafonds suspendus : LEPRETRE (30 rue du Pont de la Roque – 50200 Heugueville sur Sienne)  
Montant du marché : 85 637.79 € HT

Lot 8 : Carrelage-faïence : CMC (La Coudrée – 50000 St-Lô)  
Montant du marché : 18 393.37 € HT

Lot 9 : Peinture-sols souples : LEBOUVIER (10 rue Louis Périers – 50230 Agon-Coutainville)  
Montant du marché : 20 197.20 € HT

Lot 10 : Electricité : BLIN LEMONNIER (21 rue de la Chaussée – 50450 Hambye)  
Montant du marché : 35 928.38 € HT

Lot 11 : CVC : SAS DOUBLET (Avenue de la Pierre Vallée – 50220 Poisey)  
Montant du marché : 69 700.00 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Madame Claudine BONHOMME (Adjointe) et Madame Lydie LEBLOND arrivent en cours de séance**

**Délibération n° 2022-58 PROJET DE TRAVAUX A LA MAIRIE, CHANGEMENT DE DESTINATION DU LOGEMENT LOCATIF CONTIGU, ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire, Denis MARTIN - adjoint

Le projet :

- Création de 3 bureaux dans la salle de réunion à l'étage de la mairie
- Changement de destination du logement vacant en RdC, contigu à la mairie, pour y créer un vestiaire pour les agents techniques, une tisanerie, et une salle de réunion.

Estimation des ouvrages par M. Stéphane BELLÉE, maître d'œuvre :

	Estimation HT
Gros œuvre	670.00 €
Menuiseries intérieures – placo - isolation	9 365.80 €
Menuiseries extérieures PVC et alu laqué	34 612.00 €
Electricité	10 822.00 €
Plomberie – chauffage (radiateurs conservés)	28 085.00 €
Peintures-sols	20 461.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>104 015.80 €</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>20 803.16 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>124 818.96 €</b>

La commune conserve à sa charge les ouvrages suivants :

- Réfection bavette zinc sous le châssis neuf du bureau 3 (petit bureau au sud à l'étage)
- Démolition souche de cheminée fuel et raccord toiture
- Pose d'une sortie de VMC sur la toiture au-dessus des bureaux
- Remise en forme soignée du terrain après la dépose de la citerne fuel

Reste à prévoir ou à revoir :

- Equipement et installation téléphonique et informatique dans l'intégralité des bureaux (y compris dans l'ancien logement)
- Fourniture de l'ameublement pour les trois bureaux créés à l'étage de la mairie
- Déposer un dossier de Déclaration Préalable au titre de l'urbanisme pour le changement de destination du logement en local administratif (sans modification extérieure ou structurelle du bâtiment).

Il est rappelé que :

- La mairie de Lingreville sera, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le siège de la commune nouvelle de Tourneville-sur-Mer, regroupant les communes historiques d'Annoville et de Lingreville ;
- Par délibération n°2022-38 du 02 juin 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à engager les démarches nécessaires pour :
  - L'élaboration d'un projet d'aménagement de bureaux à l'étage de la mairie et redéfinition de l'espace afin d'accueillir l'ensemble du personnel administratif des deux collectivités ;
  - Des travaux de remplacement de la chaudière fuel hors service par un nouveau mode de chauffage ;
  - Des travaux d'isolation thermique par le remplacement des menuiseries.

A ce jour, il est demandé au conseil municipal :

1. De valider le dossier au stade de l'avant-projet sommaire ;
2. D'autoriser Monsieur le maire à :
  - Poursuivre le projet et la consultation des entreprises ;
  - Déposer le dossier de déclaration préalable ;
  - Déposer une de demande de subvention au titre de la DETR.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, DECIDE :***

1. **De valider le dossier au stade de l'avant-projet sommaire ;**
2. **D'autoriser Monsieur le maire à :**
  - **Poursuivre le projet et la consultation des entreprises ;**
  - **Déposer le dossier de déclaration préalable ;**
  - **Déposer une de demande de subvention au titre de la DETR.**

## **Délibération n° 2022-59 BUDGET COMMUNAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2011 ET 2012 POUR UN MONTANT DE 3 331.94 €**

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire,

Sur proposition de Madame la comptable publique de la Trésorerie de Coutances par courrier explicatif du 04 novembre 2020,

**Après en avoir délibéré, à mains levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

✓ **DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :**

- **De l'exercice 2011 (pour un montant total de 723.15 €)**
- **De l'exercice 2012 (pour un montant total de 2 608.79 €)**

✓ **DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 331.94 euros.**

✓ **DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6542 (pertes sur créances éteintes) du budget communal de l'exercice en cours.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PRÉSENTATION DU PLAN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU HAMEAU LABOUR**

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire, Denis MARTIN - adjoint

Le conseil municipal prend connaissance de la dernière version du plan de l'avant-projet d'aménagement du Hameau labour en date du 22 août 2022. Il est notamment prévu un espace réservé à la circulation motorisée, des espaces de stationnement et des espaces verts autour du bâtiment de l'ancienne coopérative maraîchère, un espace arrêt de bus sécurisé.

Pour la partie voirie, le conseil départemental projette la création d'un plateau dans la carrefour et d'une piste cyclable du côté ouest de la RD20, entre le carrefour et la voie communale n°112 qui rejoint la rue des maraichers.

Il est précisé que des échanges foncier devront être réalisés pour la mise en œuvre de ce projet.

#### **INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire

Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées :

Date	Parcelle(s)	Superficie	Bâti / non bâti	Adresse	Zonage PLU
21/09/2022	ZA n°291	400 m <sup>2</sup>	Terrain bâti	La Blancherie	Zone UBa (secteur urbanisé)
28/09/2022	ZC n°209	648 m <sup>2</sup>	Terrain bâti	15 Rue du Ruet	Zone UBa (secteur urbanisé)

Aucun projet communal ne concernant ces terrains, il a été proposé à la communauté de communes de Coutances mer et bocage de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

#### **INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE**

Affaire GRIMOULT-JOUBIN contre la commune de LINGREVILLE

Pour rappel : Madame GRIMOULT-JOUBIN a refusé de régulariser la vente au profit de la Commune, laquelle a, par décision du 7 juin 2022 décidé d'exercer le droit de préemption aux prix et conditions notifiées dans la DIA.

Néanmoins, la commune a d'ores et déjà fait procéder à la consignation du prix de la préemption auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

D'autre part, la décision de préemption n'étant ni suspendue, ni annulée, elle produit ses effets juridiques de sorte que, Monsieur le maire a donné son aval à Maître GORAND, afin qu'il agisse au nom de la commune devant le juge judiciaire dans le cadre d'une demande en réalisation forcée de la vente aux fins que ce dernier déclare la vente parfaite et condamne le vendeur à signer l'acte authentique.

#### **INFORMATION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE DU PÔLE SANTÉ**

La consultation des entreprises pour l'aménagement et la viabilisation de deux lots, dont un pour la future pharmacie, et création d'un parking, a été lancée par le cabinet TECAM. La date limite de réception des offres a été fixée au 21 octobre 2022 à 12:00.

#### **INFORMATION RELATIVE A LA SUBVENTION FIR POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE COMMUNALE**

Le conseil départemental s'était prononcé favorablement le 12 octobre 2020 pour l'octroi d'une subvention de 72 540 € au titre du FIR pour les travaux de rénovation de la salle communale.

Au vu des dépenses éligibles réalisées, cette aide a été mandatée pour la somme de 67 297 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé le président et le secrétaire de séance.  
La séance est levée à 22h45.